

# CHAPITRE 6 – Le modèle britannique et son influence

## Cours 1. Les révolutions anglaises au XVII<sup>e</sup> siècle (p. 184-185)

Comment naît en Angleterre un nouveau type de régime politique ?

### A - Du bras de fer à la guerre entre monarchie et Parlement (1625-1660)

#### 1. Charles Ier (1625-1649), monarque absolu

En Angleterre, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le Parlement a le pouvoir de voter et de contrôler l'impôt. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, les parlementaires ne sont presque jamais convoqués car le roi Charles Ier exerce un pouvoir absolu.

En 1629, il fait emprisonner les chefs du Parlement et refuse de le convoquer jusqu'en 1640. Par ailleurs, ce roi anglican s'oppose fortement aux minorités religieuses catholique et puritaine, qu'il veut supprimer.

#### 2. La guerre civile entre le roi et le Parlement

L'opposition devient de plus en plus forte contre son pouvoir et se transforme en une guerre civile sanglante de 1642 à 1649. Près d'un quart de la population masculine des îles Britanniques est mobilisée et plus de 200 000 personnes sont tuées. Le Parlement estime que son rôle est bafoué par le roi. Après la défaite de ses armées, Charles Ier est capturé.

#### 3. L'abolition de la monarchie

En 1649, le roi est jugé coupable de trahison, puis décapité publiquement devant

Westminster. La monarchie anglaise abolie laisse place à un régime de type républicain jusqu'en 1660.

Cette république est dirigée d'une main de fer par Oliver Cromwell. Il exerce la totalité des pouvoirs face à un Parlement qu'il a fortement affaibli. Il meurt en 1658 très impopulaire, ce qui explique qu'en 1660, un nouveau Parlement accepte de restaurer la monarchie au profit de Charles II, fils du roi décapité.

## **B - De la restauration de la monarchie à la « Glorieuse Révolution » (1660-1689)**

### **1. Le gouvernement de Charles II**

Charles II restaure la monarchie et apaise un temps les tensions en s'entourant d'anciens républicains et de royalistes. Mais il impose, en accord avec le Parlement, une uniformité religieuse au pays. Il lutte ainsi contre toute forme d'opposition religieuse (puritaine, par exemple) pour que l'anglicanisme soit imposé partout.

Admiratif de Louis XIV, il s'oriente peu à peu vers une pratique absolutiste du pouvoir en rétablissant la censure et en ne convoquant pas régulièrement le Parlement.

### **2. Le retour des tensions politiques**

Le Parlement, inquiet de cette dérive absolutiste du pouvoir royal, vote en 1679 une loi protégeant l'individu d'une arrestation arbitraire : l'Habeas corpus. Deux groupes politiques se divisent sur les intentions du roi : d'un côté les whigs, qui soutiennent le Parlement, de l'autre les tories, partisans d'un pouvoir monarchique fort.

### **3. L'échec de Jacques II**

Charles II meurt en 1685. Il est remplacé par son frère Jacques II, très impopulaire et converti au catholicisme dans un pays majoritairement anglican. Ses tendances absolutistes inquiètent.

Le Parlement veut alors l'écartier en faisant appel au prince protestant hollandais Guillaume d'Orange et à son épouse Marie Stuart, fille de Jacques II. Fin 1688, Marie et Guillaume débarquent et marchent sur Londres, provoquant la fuite de Jacques II en France : c'est la « Glorieuse Révolution ».

## **C - Le Bill of Rights et la naissance de la monarchie parlementaire (1689-1714)**

### **1. Le Bill of Rights**

En 1689, Guillaume et Marie acceptent le Bill of Rights (« Déclaration des droits »), imposé par le Parlement pour accéder au trône. Ce texte affirme la séparation des pouvoirs entre la monarchie et le Parlement et marque le début de la monarchie parlementaire anglaise. En 1690, le philosophe John Locke justifie ce changement de régime dans son Traité du gouvernement civil.

### **2. Le rôle du Parlement**

À contre-courant d'une Europe où les souverains tendent à concentrer le pouvoir en se passant d'institutions représentatives, le Bill of Rights fait du Parlement un organe essentiel du gouvernement et indispensable au souverain.

Le Parlement devient une institution permanente, donnant son accord à toute mesure fiscale et reconnaissant la liberté de parole.

### **3. Un nouveau modèle politique**

Les successeurs de Marie et Guillaume respectent la « Déclaration des droits ». La monarchie parlementaire triomphe donc définitivement en Angleterre, où les libertés individuelles progressent.

La monarchie anglaise devient ainsi un modèle pour tous ceux qui veulent la fin de l'absolutisme en Europe.

## **Cours 2. La révolution américaine et ses oubliés (p. 186-187)**

**Pourquoi et comment un nouveau régime politique est-il créé en Amérique du Nord ?**

### **A - De l'hostilité à l'indépendance (1763-1776)**

#### **1. S'opposer au nom des droits britanniques**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne fonde des colonies en Amérique du Nord, organisées sur le modèle politique britannique. Chacune possède une assemblée élue qui décide des impôts. Cependant, en 1763, face à une crise financière, le Parlement de Londres lève de nouveaux impôts sur le commerce de ses colonies.

Le droit britannique veut que l'impôt soit accepté par des représentants élus.

Pourtant, bien que britanniques, les colons ne sont pas représentés au Parlement. Ils rejettent donc cette atteinte à leurs droits.

#### **2. Des tensions à la guerre**

Les assemblées des colonies protestent et des affrontements éclatent mais la Grande-Bretagne poursuit sa politique. Elle la durcit en 1773, lorsque des colons jettent du thé anglais dans le port de Boston (Boston Tea Party).

En réponse, les colonies se réunissent en Congrès continental (1774), réaffirment leur opposition et prennent les armes. En avril 1775, la guerre éclate.

### **3. L'indépendance au nom de principes universels**

En juin 1775, un deuxième Congrès crée une armée confiée à George Washington, et décide d'une rupture définitive avec la Grande-Bretagne.

Le 4 juillet 1776, le Congrès adopte la Déclaration d'indépendance. Influencée par les Lumières, elle définit des droits garantis à chacun, dont « la liberté et la recherche du bonheur ». Les colonies se déclarent des États indépendants.

## **B - La création d'un nouvel ordre politique (1777-1797)**

### **1. Une révolution politique fondée sur des principes**

Les nouveaux États définissent une manière de se gouverner. Ils adoptent des constitutions différentes, mais fondées sur les mêmes principes républicains : la séparation des pouvoirs, la souveraineté du peuple et son exercice par des représentants élus au suffrage censitaire. Les États s'unissent dans une confédération.

En 1783, la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des États-Unis. Mais le système de la confédération est critiqué. Un débat féroce éclate entre fédéralistes, partisans d'un pouvoir central plus fort, et anti-fédéralistes, hostiles à la diminution des droits de chaque État.

## **2. La Constitution de 1787 : du compromis à l'apaisement**

Une nouvelle Constitution est alors rédigée. Elle crée un équilibre des pouvoirs entre l'État fédéral et les États. Au Congrès, le Sénat représente les États et la Chambre, l'ensemble des citoyens. Le pouvoir exécutif fédéral est confié à un président, mais son élection se fait dans le cadre des États. Les lois fédérales s'imposent aux États dans certains domaines (finances, armée, diplomatie), mais ils conservent le reste de leur législation.

Élu président en 1789, George Washington s'emploie à renforcer l'unité des États. Par ses discours et ses actes, il se veut le représentant de tous les citoyens américains. Dix ans plus tard, les tensions sont apaisées.

## **C - Les exclus et les oubliés de la révolution**

### **1. La question de l'esclavage**

L'agriculture d'exportation (tabac, coton) des colonies reposait sur l'esclavage des Noirs, victimes de la traite (→ chapitre 3).

Si pendant la guerre, Britanniques puis Américains affranchissent les esclaves qui s'enrôlent dans l'armée, l'esclavage reste la prérogative des États. Certains l'abolissent (Pennsylvanie, 1780), tandis que les États du Sud affirment que leur économie en dépend et le conservent. L'égalité des droits et la liberté, fondements des États-Unis, ne s'étendent pas à tous.

## **2. La question des Amérindiens**

Avant 1776, le pouvoir britannique protège les Amérindiens, en interdisant l'expansion des colonies vers l'ouest. En retour, de nombreux peuples soutiennent les Britanniques pendant la guerre d'Indépendance. Les Américains les voient donc comme des ennemis et ils ne sont pas faits citoyens.

Après 1783, les Américains cherchent à les repousser vers l'ouest : à l'achat, l'occupation et le vol de leurs terres, s'ajoutent des combats meurtriers.

## **3. Les femmes, les oubliées de la révolution**

De nombreuses femmes participent à la révolution : elles protestent, boycottent les produits anglais, espionnent et combattent parfois. Certaines, comme Abigail Adams, contribuent au débat politique, avant et après 1783. Pourtant, leur participation est rapidement oubliée, et elles n'obtiennent pas le droit de vote.



## **Cours 3. L'influence du modèle britannique et de la révolution américaine (p. 188-189)**

**Comment expliquer l'influence des expériences britannique puis américaine sur les Lumières et la monarchie française ?**

### **A - L'influence des idées anglaises sur les Lumières**

#### **1. Voltaire : un médiateur**

Après un séjour à la prison de la Bastille, le philosophe français Voltaire est exilé en Grande-Bretagne de 1726 à 1728. Il y découvre un état d'esprit et des pratiques qui l'enthousiasment : monarchie parlementaire, respect des droits individuels, lieux de diffusion des idées comme les clubs et les cafés.

Son admiration fait de lui le principal ambassadeur des idées et des institutions britanniques auprès des Lumières.

Écrites en anglais, ses Lettres concernant la nation anglaise louent les libertés religieuses, politiques et scientifiques britanniques. Il les publie en français en 1734 sous le titre Lettres philosophiques. Cet éloge de l'Angleterre parlementaire est un moyen de remettre en cause l'absolutisme français.

#### **2. L'attrait pour la Grande-Bretagne**

De nombreux penseurs montrent alors de l'intérêt pour la Grande-Bretagne, autant pour ses mutations politiques que pour ses progrès scientifiques (notamment les travaux de Newton → chapitre 7). Une véritable anglomanie se développe dans la France des Lumières.

Charles de Montesquieu séjourne à Londres vers 1730. Il publie en 1748 *De l'esprit des lois*, dans lequel il décrit la diversité des régimes politiques en Europe. Il voit dans la monarchie anglaise le meilleur rempart contre la tyrannie car elle est fondée sur la loi et la séparation des pouvoirs.

De même, Denis Diderot forme son esprit critique par la traduction d'ouvrages anglais et la lecture des ouvrages de Voltaire. En 1746, s'inspirant du Britannique Ephraïm Chambers et de sa *Cyclopaedia* (1728), il se lance dans la direction d'une publication ambitieuse : l'*Encyclopédie*, ouvrage emblématique des Lumières et dont l'édition se déroule de 1751 à 1765.

## **B - La révolution américaine vue de France**

### **1. Une revanche sur la Grande-Bretagne**

En 1763, la fin de la guerre de Sept Ans signe la défaite de la France face à la Grande-Bretagne. Elle doit abandonner ses possessions coloniales en Amérique du Nord : la Louisiane passe aux Espagnols, le Canada aux Britanniques.

Mais la rébellion des colons en 1776 affaiblit la Grande-Bretagne. Pour Louis XVI, aider les Américains doit permettre à la France de renforcer sa puissance militaire et commerciale face au rival britannique : ceci explique le soutien étonnant d'une monarchie absolutiste à un peuple qui se révolte contre son roi.

### **2. La France en guerre**

Le soutien est d'abord discret en décembre 1777 mais, après la victoire américaine de Saratoga, Louis XVI reconnaît l'indépendance des États-Unis.

En février 1778, il signe un traité d'alliance et de commerce.

L'aide française est alors décisive. Elle prend un aspect financier (prêt de 34 millions de livres au nouveau gouvernement) et militaire : une flotte et 8000 soldats français débarquent aux États-Unis en 1780, et participent à la victoire de Yorktown en octobre 1781. À la signature du traité de paix à Paris en 1783, la France a renforcé sa position face à la Grande-Bretagne.

### **3. De la révolution américaine à la Révolution française ?**

Dès 1776, la révolution américaine est vue en France comme une mise en pratique des idées des Lumières. Benjamin Franklin, l'envoyé des États-Unis en France, tisse de nombreux liens avec les salons philosophiques. De jeunes officiers comme La Fayette partent aussi combattre aux États-Unis.

Cet enthousiasme contribue à la diffusion de nouveaux principes dans la société : l'égalité, la liberté, la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs. La révolution américaine participe ainsi de façon indirecte à la contestation de la monarchie absolue et de la société d'ordres.

Cependant, le financement de la révolution américaine achève de plonger la monarchie française, déjà fortement endettée, dans la crise. Or à la fin de la guerre, les États-Unis se déclarent incapables de rembourser les prêts accordés par la France et le déficit s'accroît.

Dans les années suivantes, la crise s'aggrave, menant en 1789 le roi à réunir les États généraux pour trouver des solutions au déséquilibre des finances. Ainsi commence la Révolution française.

## **Doc 1 p. 190 : La loi d'Habeas corpus**

Attendu qu'il y a eu de grands retards de la part des shérifs<sup>1</sup>, des geôliers et des autres fonctionnaires à la garde desquels un sujet du roi a été confié pour une affaire criminelle ou supposée criminelle, [...] en conséquence de quoi beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent encore être longtemps retenus en prison. [...] Que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'Habeas corpus adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant le ou en présence du lord Chancelier<sup>2</sup> ou du lord Gardien du Grand Sceau d'Angleterre<sup>3</sup>, ou devant les juges ou barons de ladite cour d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit lord Chancelier, ou lord Gardien du Grand Sceau, ou juge ou baron, devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale.

Loi d'Habeas corpus, 1679.

1. Représentants locaux du roi, chargés d'appliquer la loi.
2. Principal officier d'État du gouvernement.
3. Officier royal détenant le sceau du roi.

### **Doc 3 p. 191: Le Bill of Rights**

Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, [...] constituant ensemble la représentation pleine et libre de la Nation [...] déclarent [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1 – Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4 – Qu'une levée d'impôt pour la Couronne ou à son usage, [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

5 – Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;

6 – Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8 – Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9 – Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;

10 – Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]

13 – Qu'enfin, afin de corriger tous les abus, [...] le Parlement doit être fréquemment réuni.

Bill of Rights, 1689.

## **Doc 5 p. 191 : Les idées politiques du philosophe John Locke**

Chap. IV : La liberté, dans la société civile, consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif, qu'à celui qui a été établi par la communauté.

Chap. VIII : Les hommes, ainsi qu'il a été dit, étant tous naturellement libres, égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état, et être soumis au pouvoir politique d'autrui sans son propre consentement, par lequel il peut convenir avec d'autres hommes, de se joindre et unir en société pour leur conservation, pour leur sûreté mutuelle, pour la tranquillité de leur vie, pour jouir paisiblement de ce qui leur appartient en propre.

Chap. XIX : Si ceux qui sont constitués en autorité ont, par leur mauvaise conduite, perdu leur droit et leur pouvoir [...], le pouvoir suprême retourne à la société, et le peuple a droit d'agir en qualité de souverain, et d'exercer l'autorité législative, ou bien d'ériger une nouvelle forme de gouvernement, et de remettre la suprême puissance, dont il se trouve alors entièrement et pleinement revêtu, entre de nouvelles mains, comme il juge à propos.

John Locke, *Traité du gouvernement civil (extraits)*, II, 1690.

## **Doc 1 p. 194 : La protestation des colons britanniques (1765)**

1. Les sujets de Sa Majesté dans les colonies doivent la même allégeance<sup>1</sup> à la Couronne de Grande-Bretagne que les sujets du royaume, et toute la soumission due au Parlement de Grande-Bretagne.
2. Les sujets [...] de Sa Majesté dans les colonies peuvent prétendre à tous les droits et libertés inaliénables<sup>2</sup> des sujets du royaume de Grande-Bretagne.
3. La liberté d'un peuple et le droit reconnu des Anglais sont fondés essentiellement sur le fait qu'aucun impôt ne peut être décidé sans leur consentement ou celui de leurs représentants.
4. Le peuple des colonies n'est pas [...] représenté à la Chambre des Communes de Grande-Bretagne.
5. Les seuls représentants des colonies sont leurs élus. Aucun impôt n'a jamais et ne peut être constitutionnellement exigé d'elles, sinon par leurs assemblées législatives [...].

Déclaration des droits et doléances, 19 octobre 1765.

1. Obéissance.
2. Qui ne peuvent être cédés.

## **Doc 2 p. 194 : La Déclaration d'indépendance (1776)**

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Pour garantir ces droits, les hommes instituent des gouvernements dont le juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement [...] dont il organisera les pouvoirs selon les formes qui lui paraîtront les plus propres à assurer sa sécurité et son bonheur [...].

Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations [...] marque le dessein de les soumettre au despotisme<sup>1</sup> absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter le gouvernement qui s'en rend coupable [...]. L'histoire du roi actuel de GrandeBretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations répétées, qui toutes avaient pour but direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États. [...]

En conséquence, nous, représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général, [...] nous publions et déclarons solennellement, au nom et par l'autorité du bon peuple de ces colonies : que ces colonies sont, et ont le droit d'être, des États libres et indépendants.

1. Tyrannie.



## **Doc 1 p. 195 : Un Français juge l'importance de la guerre d'Indépendance**

Le nom de liberté est si doux que tous ceux qui combattent pour elle sont sûrs d'intéresser nos vœux secrets. Leur cause est celle du genre humain tout entier ; elle devient la nôtre. Nous nous vengeons de nos oppresseurs, en exhalant [...] notre haine. Au bruit des chaînes qui se brisent, il nous semble que les nôtres vont devenir plus légères [...].

D'ailleurs ces grandes révolutions de la liberté sont des leçons pour les despotes. Elles les avertissent de ne pas compter sur une trop longue patience des peuples et sur une éternelle impunité. [...] Telle est la source de ce vif intérêt que font naître en nous toutes les guerres de liberté. Tel a été celui que nous ont inspiré les Américains.

Guillaume-Thomas Raynal, Révolution de l'Amérique, 1781.

**Doc 2 p. 196 : Washington devient général en chef**

Nous, ayant posé en vous une confiance spéciale dans votre patriotisme, votre courage, votre conduite et votre fidélité, [...] vous nommons général en chef des armées de l'Union coloniale [...] et de tous ceux qui volontairement offriront leurs services et rejoindront ladite armée pour la défense de la liberté américaine et pour en repousser toute invasion hostile ; et vous êtes par la présente investi des pleins pouvoirs et de toute autorité [...].

Et nous enjoignons et exigeons de vous que vous soyez attentif dans l'exécution de cette immense confiance qui vous est accordée en instaurant un ordre et une discipline stricts dans l'Armée et en faisant en sorte que les soldats soient dûment entraînés et reçoivent tout ce qui leur est nécessaire. Et vous devez [...] observer [les] ordres et directives que vous recevrez de ce Congrès [...]. Cette investiture demeure force de loi jusqu'à sa révocation par ce Congrès ou un prochain.

Lettre du deuxième Congrès continental à George Washington, 20 juin

1775.

### **Doc 3 p. 197 : L'évolution politique de George Washington**

a. [Vous croyez] que les habitants du Massachusetts sont des rebelles et se dressent contre la Couronne [britannique] pour leur indépendance, eh bien non, mon bon ami [...]. Je pense qu'il n'a jamais été dans l'intérêt de personne sur ce continent [...] de préparer l'indépendance mais cela devrait pour autant vous faire comprendre qu'aucun d'eux n'acceptera éternellement la perte de leurs droits fondamentaux et de leurs privilèges, qui sont essentiels à leur bonheur et sans lesquels la vie, la liberté et la propriété sont rendues totalement hasardeuses.

George Washington, Lettre au capitaine Mackenzie, 9 octobre 1774.

b. Nous n'avons désormais plus rien à espérer de la justice de George<sup>1</sup>. De l'Angleterre de même, [qui] est aussi passée maître dans les arts de l'illusion, à tel point que je suis convaincu qu'aucun émissaire n'a jamais été envoyé [pour négocier], à l'exception des soldats [...]. [Cette négociation] nous conduira vers les pires événements [...], tels que la confiscation de nos biens, la pendaison, etc.

George Washington, Lettre à son frère John Augustine, 31 mai 1776.

1. George III, roi de Grande-Bretagne de 1760 à 1820

## **Doc 5 p. 197 : Washington décrit les États-Unis**

**En 1796, à la fin de son second mandat, le président Washington rédige une lettre d'adieu à ses amis et concitoyens.**

Vous avez tous, à de légères différences près, la même religion, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes principes politiques. Vous avez, dans une cause commune, combattu et triomphé ensemble. L'indépendance et la liberté dont vous jouissez sont l'œuvre de conseils et d'efforts communs, de souffrances, de dangers et de succès que vous avez tous partagés. [...]

Il est indispensable à la vitalité et au maintien de votre Union<sup>1</sup> qu'un gouvernement commun soit reconnu par tous les États<sup>2</sup>. [...] La base de notre système politique repose sur le droit que possède le peuple de faire et de modifier la constitution de son gouvernement. Mais [...] l'idée même du pouvoir et du droit qu'a un peuple de se donner un gouvernement implique, pour chaque individu, le devoir d'obéir au gouvernement établi.

George Washington, Discours d'adieu, 17 septembre 1796.

1. États-Unis d'Amérique.
2. États qui composent les États-Unis.

## **Doc 1 p. 198 : Les peuples amérindiens dans le camp des vaincus**

Frère, la voix des nations senecas<sup>1</sup> s'adresse à toi, le grand conseiller dans la sagesse duquel les treize feux<sup>2</sup> ont placé leur confiance. [...] Quand nos frères sont revenus de Fort Stanwix<sup>3</sup> et ont rapporté au conseil ce qui s'y était passé, notre nation a été stupéfaite de constater que vous les aviez obligés de céder une telle quantité de terres sans paiement d'aucune sorte. [...] Nous nous demandâmes l'un à l'autre : « Mais qu'avons-nous fait qui mérite un tel châtement ? »

Quand vous [étiez encore des colonies], les hommes sages qui s'y assemblaient nous disaient que vous étiez tous frères, enfants du même [roi] puissant et que lui-même considérait les hommes rouges comme ses enfants. [...] Ce qu'ils disaient alla droit à nos cœurs et nous promîmes de lui obéir. [...] Lorsque vous avez refusé obéissance à ce roi, il nous a commandé de l'aider à vous ramener à la raison. En lui obéissant, nous n'avons fait que tenir notre promesse. [...]

Vous nous avez dit que vous pouviez nous écraser et nous réduire à néant et vous nous avez demandé un grand territoire comme prix de la paix que vous nous offriez comme si notre faiblesse avait éteint nos droits.

Cornplanter, chef seneca, Lettre à George Washington, 1790.

1. Peuple amérindien, membre des Iroquois.
2. Les États-Unis.
3. Lieu de signature du traité de 1784 entre Iroquois et gouvernement des États-Unis.

## **Doc 2 p. 198 : La révolte de Shays (1786)**

**Dans le Massachusetts, entre août 1786 et janvier 1787, des Américains, appauvris par les difficultés économiques générées par la guerre, se révoltent. Ils sont menés par Daniel Shays, ancien combattant et fermier endetté.**

[Certains] accusent les dirigeants [du Massachusetts] et disent que les impôts étaient trop élevés et perçus de manière trop rigide. C'est une tromperie [...]. Il est vrai que les taxes élevées sont la cause ostensible des troubles, mais leur cause réelle est aussi éloignée de la vérité que la lumière des ténèbres. Ceux qui se sont révoltés [...] voient la faiblesse du gouvernement ; ils prennent conscience de leur pauvreté, comparée à la richesse de certains, et leur propre force, et ils sont déterminés à utiliser cette dernière pour remédier à la première.

Leur principe est « que la propriété des États-Unis a été protégée des confiscations de la Grande Bretagne par les efforts communs de tous, et devrait donc être la propriété commune de tous. Et celui qui tente de s'opposer à ce principe est un ennemi de l'équité et de la justice, et doit être balayé de la surface de la terre ». En un mot, ils sont déterminés à annuler toutes les dettes publiques et privées et à se doter de lois agraires<sup>1</sup> [...].

Henry Knox (officier dans la guerre d'Indépendance), Lettre à George Washington, 23 octobre 1786.

1. Loi de partage des grands domaines.

## Doc 5 p. 199 : George Washington et l'esclavage

Edward Rushton est un Britannique partisan de l'abolition de l'esclavage. Cette lettre écrite à Washington est restée sans réponse. Ce n'est pas au commandant en chef des forces américaines pas plus qu'au président des États-Unis [que j'écris], mais mon affaire s'adresse à George Washington, de Mount Vernon<sup>1</sup>, un homme qui en dépit de sa haine de l'oppression et de son ardent amour de la liberté détient encore en ce moment même des centaines de ses compatriotes dans un état abject d'enchaînement. Oui ! Vous qui avez conquis sous la bannière de la liberté, vous qui êtes maintenant le premier magistrat d'un peuple libéré, êtes (c'est étrange de le relater) un possesseur d'esclaves. Qu'un marchand de Liverpool<sup>2</sup> se soit lancé dans cette tentative pour s'enrichir, il n'y a là aucune surprise à avoir, mais que cela émane de vous, un esprit éclairé, fortement amouraché<sup>3</sup> de votre propre liberté [...].

Edward Rushton, Lettre ouverte à George Washington, 1797.

1. Domaine agricole possédé par Washington en Virginie.
2. Port britannique.
3. Passionné.

## **Doc 1 p. 200 : Benjamin Franklin juge l'alliance des États-Unis et de la France**

Monsieur, nous avons aujourd'hui la grande satisfaction de vous annoncer, à vous et au Congrès, que les traités avec la France sont enfin conclus et signés. Le premier est un traité d'amitié et de commerce [...] ; l'autre est un traité d'alliance dans lequel il est stipulé qu'au cas où l'Angleterre déclarerait la guerre à la France [...] en cherchant à entraver son commerce avec nous, nous ferions cause commune avec elle et unirions nos forces, nos conseils, etc. Le grand objet de ce traité est déclaré tendre « à établir la liberté, la souveraineté et l'indépendance, absolues et illimitées, des États-Unis en matière de gouvernement aussi bien que de commerce » [...]. Le principe posé à la base du traité étant comme il est dit dans le préambule « l'égalité et la réciprocité les plus parfaites », les privilèges commerciaux et autres sont mutuels, et aucun n'est accordé à la France que nous ne soyons libres d'accorder à toute autre nation. Au total, nous avons pleine raison d'être satisfaits de la bonne volonté de la cour et de la nation en général.

Benjamin Franklin, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Lettre au président du Congrès, 8 février 1778.



### **Doc 3 p. 200 : George Washington et la Révolution française**

**Après la chute de la monarchie le 10 août 1792, la France devient une république. Le 1er février 1793, elle déclare la guerre à la Grande-Bretagne.**

Puisqu'il apparaît qu'existe un état de guerre entre l'Autriche, la Prusse, la Sardaigne, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies d'une part, et la France d'autre part, et que le devoir et l'intérêt des États-Unis exigent qu'ils adoptent, avec sincérité et bonne foi, une conduite amicale et impartiale envers les puissances en guerre, j'ai donc jugé bon de déclarer la disposition des États-Unis à observer cette conduite envers ces puissances, et d'exhorter et de mettre en garde les citoyens des États-Unis d'éviter soigneusement tout acte [...] qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, s'opposer à cette disposition.

Et par la présente, je déclare également que tout citoyen des États-Unis qui se rendrait coupable de châtement [...] en commettant, en aidant ou en encourageant des actes hostiles envers ces puissances [...] ne bénéficiera pas de la protection des États-Unis [...].

George Washington, Proclamation de neutralité, 22 avril 1793.

## **Doc 5 p. 201 : Un président américain en France (2017)**

En ce 14 juillet, nous célébrons la France. Nous célébrons ce qui nous unit. Nous célébrons ce goût absolu de l'indépendance qu'on appelle liberté. Cette ambition de donner à chacun sa chance qu'on appelle égalité. Cette détermination à ne laisser personne sur le côté du chemin qu'on appelle fraternité. L'énergie du peuple français, la volonté du peuple français ont écrit notre histoire. L'histoire de la France ne commence pas le 14 juillet 1789 mais ce jour-là, le peuple a montré quels idéaux il voulait suivre. Et toujours durant notre histoire, nous avons trouvé en nous cet amour de la patrie qui nous a sauvés, cette énergie pour nous unir autour de ces idéaux.

Nous avons trouvé aussi des alliés sûrs, des amis qui sont venus à notre secours. Les États-Unis d'Amérique sont de ceux-ci. C'est pourquoi rien ne nous séparera jamais. La présence aujourd'hui à mes côtés du président des États-Unis, M. Donald Trump, et de son épouse, est le signe d'une amitié qui traverse les temps. Et je veux ici les remercier, remercier les États-Unis d'Amérique pour le choix fait il y a 100 ans.

Discours du président français Emmanuel Macron, 14 juillet 2017.